

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019

1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Transformer le poste d'adjoint technique territorial de 20/35^{ème} à 15.11/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2019
- Transformer le poste d'adjoint d'animation territorial de 22.50/35^{ème} à 25.20/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2019
- Transformer le poste de rédacteur territorial en rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2019.

2. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du Conseil Communautaire de l'Oust à Brocéliande Communauté : application de la règle du droit commun

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la répartition des sièges du conseil communautaire qui entrera en vigueur à l'issue des élections municipales de 2020 selon la règle du droit commun.

3. RGPD - Convention entre la communauté de communes et la commune d'Augan

Le conseil municipal valide à l'unanimité, pour les 2 prochaines années, la mutualisation du service RGPD (règlement général de protection des données) avec la communauté de communes, valide la répartition du coût du service telle que présenté et autorise le maire à signer la convention afférente pour la mise en place du service.

4. Restauration de l'église : approbation du plan de financement et demande de subvention

L'estimation des travaux de restauration de l'église pour les façades nord et le chœur présentée par le cabinet de maîtrise d'œuvre Antak s'élève à 353 981.81 € HT. Avec 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement suivant, et sollicite les différents financeurs :

DEPENSES :

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Travaux | 353 981.81 € H.T. |
| Honoraires maîtrise d'œuvre | 33 628.27 € H.T. |
| Total | 387 610.08 € H.T. |

RECETTES :

| | |
|---|--------------------------|
| Subvention conseil départemental (25 %) | 96 902.52 € H.T. |
| Région Bretagne | 60 000.00 € H.T. |
| DETR | 54 000.00 € H.T. |
| Fondation du patrimoine | 2 000.00 € H.T. |
| Autofinancement | 174 707.56 € H.T. |
| Total | 387 610.08 € H.T. |

- Mandate le maire pour solliciter toute autre subvention qui pourrait être attribuée pour ce projet.

5. Régularisation d'écritures erronées sur exercice antérieur

Afin de régulariser des opérations d'amortissements non comptabilisées en 2018, il convient de passer des écritures d'ordres budgétaires en utilisant le compte 1068, comme préconiser dans la nomenclature M14

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

1. Fixation du taux de promotion pour l'avancement de grade

Le taux de promotion pour l'avancement de grade est fixé à 100 % pour le grade suivant :

- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe

2. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- Transformer le poste d'adjoint technique territorial en adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 19 octobre 2019

3. Avenant à la convention d'adhésion au SATESE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au SATESE (Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux) mis en place au niveau du Morbihan jusqu'au 31 décembre 2020. Un des appuis porte sur la mise en place des équipements d'auto-surveillance et la validation de l'auto-surveillance. Le SATESE apporte en outre un appui à l'exploitation des stations d'épuration et peut apporter des avis techniques lors de l'élaboration de tout projet lié à l'assainissement collectif

4. Convention pour l'occupation à titre précaire et temporaire de parcelles de terrain

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer une convention avec l'EARL de la Fontaine pour la mise à disposition gracieuse et temporaire de la parcelle ZB n°03, à compter du 1^{er} octobre 2019, et ce pour une durée de 1 an renouvelable.

5. Modification des statuts de Morbihan Energie

Afin de permettre l'adhésion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de Morbihan Energies conformément à la délibération du comité syndical en date du 17 juin 2019.

6. Nouvelles dispositions concernant la sécurisation des usagers et la limitation de vitesse en agglomération

Suite à la réfection de la voirie départementale en agglomération et afin de sécuriser les usagers et limiter la vitesse en agglomération, le conseil municipal, à l'unanimité décide de :

- Limiter la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de l'agglomération
- Instaurer la priorité à droite
- Mettre en place la signalisation horizontale et verticale adéquates.

7. Budget général 2019 : décision modificative n°1

8. Le Conseil Municipal adopte les modifications budgétaires suivantes :

| Désignation | Investissement | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|
| | Dépenses | Recettes |
| c/2138 Autres constructions | + 170 000.00 | |
| c/2313 Constructions | -12 300.00 | |
| c/1323 Département | | +62 400.00 |
| c/1332 Amendes de police | | + 13 500.00 |
| c/1641 Emprunts en euros | | +81 800.00 |
| TOTAL | 157 700.00 | 157 700.00 |

9. Délégations exercées par le Maire

Le Maire fait état des délégations qu'il a exercées depuis la dernière réunion.

PARTICIPATION CITOYENNE :

Une réunion d'information sur le dispositif était organisée le vendredi 13 octobre dernier à Augan. Le lieutenant Le Gluher, Commandant la Communauté de brigades de Guer intervenant à cette occasion et décrivait le rôle des référents communaux et le mode de relation à établir entre les forces de l'ordre et la mairie. A l'issue de cette réunion, cinq personnes et deux élus se sont portés volontaires pour participer à cette action. Si vous souhaitez vous joindre à ce groupe, nous vous invitons à vous inscrire avant **le 15 novembre** prochain au secrétariat de la Mairie

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ENVIRONNEMENT :

Pour limiter les rejets et incidents de tri, veillez à faire un premier tri correct. Par exemples :

- Tous les verres ne sont pas à jeter dans les containers. (assiettes cassées, céramiques...)
- Quant aux piles pensez les rapporter sur les lieux de collectes (Grandes surfaces, mairie...)



☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ELAGAGE :

L'élagage est à la charge du propriétaire ou de l'occupant. Celui-ci à la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété notamment si les 3 conditions sont réunies :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne électrique
 - Les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation
 - L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
- ENEDIS (ex ERDF) demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes. **Les services de collecte des déchets et autres transporteurs demandent également que l'élagage soit réalisé afin de favoriser le passage des camions.**

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

CONCOURS PHOTOS SUR LE THEME DU TRAVAIL SUR LA COMMUNE



Vous avez jusqu' au **31 octobre** pour déposer vos photos sur le thème « **Le monde au travail sur Augan** » au secrétariat de la Mairie. Les photos gagnantes paraîtront dans le prochain bulletin municipal.

☺ ☺ ☺ ☺ ☺

ALSH:

Le centre Social du Pays de Guer proposera, comme l'année passée, un accueil de loisirs à Augan la première semaine des vacances de la Toussaint. Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser au Centre Social de Guer au 02 97 22 50 87.



☺ ☺ ☺ ☺ ☺

MEDIATHEQUE :

La médiathèque d'Augan accueillera pour sa 4^{ème} édition le festival Les Enfants Lalala le samedi 18 octobre. En raison de l'engouement du public, il est fortement conseillé de réserver vos places en contactant la médiathèque (02.97.93.10.12 / biblio.augan@wanadoo.fr).

Et durant l'automne, nous vous invitons à venir avec vos enfants écouter les histoires contées par Anne-Tiphaine ou/et participer à l'un des ateliers création proposés par Véronic.

MSA : ELECTIONS DU 20 AU 31 JANVIER 2020

En janvier, vous serez invité à voter pour choisir les délégués qui vous accompagneront et vous représenteront pendant 5 ans.

Depuis le 29 août vous pouvez vérifier sur le site internet de la MSA Portes de Bretagne, si vous êtes inscrit sur la liste électorale, dans le bon collège et le bon canton : <https://portesdebretagne.msa.fr/lfy/elections-msa-2020/liste-electeurs>.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

ELECTIONS MUNICIPALES DU 15 ET 22 MARS 2020

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales :

- L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si vous résidiez à Augan lorsque vous avez été recensé pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous devez recevoir un courrier vous informant de votre inscription. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets et sans réception de ce courrier, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie pour vérification et inscription avant le 31 décembre.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les **listes complémentaires** mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Les pièces à fournir sont :

- une pièce d'identité récente (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou périmée depuis moins d'un an),
- un justificatif de domicile de moins de trois mois ou de résidence de moins de trois mois qui doit prouver la résidence dans la commune depuis au moins 6 mois,

Pour s'inscrire :

- **Inscrivez-vous en ligne**, sans vous déplacer, avec les e-démarches : vous devrez joindre les pièces à fournir indiquées ci-dessus numérisées et le recto-verso pour les CNI.
- Présentez-vous en mairie de Augan, muni(e) d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport récents (en cours de validité ou périmés depuis moins d'un an) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

LES CLASSES 9

Les personnes nées en 2019, 2009, 1999, 1989, 1979, 1969... qui n'auraient pas reçu d'invitation pour le rassemblement prévu le 26 octobre peuvent se faire connaître auprès de Michelle CHEREL au 06.72.02.72.88

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

MSAP (Maison des Services au Public)

Une permanence est assurée à l'espace socioculturel un jeudi sur deux (semaines paires) de 9h à 12h.

Aude Thomas animatrice à Oust à Brocéliande Communauté est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches administratives (Impôts, CAF, CARSAT, Pôle Emploi, accès au droit...). N'hésitez pas à prendre rendez-vous au 06.02.50.81.17

☞ ☞ ☞ ☞ ☞

QUELQUES DATES :

Vendredi 18 oct : AG et repas des bénévoles du Festival de l'Accordéon

Samedi 26 oct : Repas des classes



Mercredi 6 nov : Don du sang à Augan

Vendredi 8 nov : AG Comité des fêtes

Dimanche 10 nov : Loto de la chapelle de Gerguy

Dimanche 17 nov : Repas Ligue contre le cancer

Samedi 23 nov : Fest Noz de l'école Sainte Thérèse

Vendredi 6 déc : Arbre de Noël de l'école Sainte Thérèse

Samedi 7 déc : Téléthon

Vendredi 13 déc : Arbre de Noël de l'école Ecolibris

Dimanche 15 déc : Remise des calendriers sponsors des Volontaires

Dimanche 22 déc : Arrivée du Père Noël

